

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2228

21 août 2014

### SOMMAIRE

A.T.U. MEP Trust S.à r.l. ....	106942	Neozoon s.à r.l. ....	106912
Equatus Insurance Broker S.A. ....	106918	Neufforge Technology S.à r.l. ....	106908
Firminy Capital ....	106899	NG Luxembourg S.A. ....	106923
Foncière du Manoir ....	106898	Nordic Properties S.à r.l. ....	106926
GP ManCo Holding PE S.à r.l. ....	106900	Ofi MultiSelect ....	106900
Hat Trick S.A. ....	106903	Optimitive International S.à r.l. ....	106902
Kingsbridge Square S.A. ....	106914	Optique Clement & Grassini S. à r.l. ....	106908
Lastinvest S. à r.l., SPF ....	106905	Orange Senior Loans 1 S.à r.l. ....	106918
Le Gobelet Jaune S.à r.l. ....	106938	Orange Senior Loans 2 S.à r.l. ....	106918
Luxcontent G.I.E, groupement d'intérêt économique ....	106908	Orange Senior Loans 3 S.à r.l. ....	106935
ManCo1 Holding PE S.C.A. ....	106912	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA) ....	106944
ManCo2 Holding PE S.C..A. ....	106915	OtterBox Luxembourg S.à.r.l. ....	106930
Marius Luxembourg S.à r.l. ....	106898	Pacific Mezz Investco S.à r.l. ....	106918
McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l. ....	106900	P&C - Armaduras Para Betão S.à r.l. ....	106912
Meg S.A. ....	106907	Pearl Luxury Jewelry S.A. ....	106929
Menuiserie Schwalen Sàrl ....	106907	Periflex International Consulting ....	106933
Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l. ....	106902	Produktvermarktung Templer S.A. ....	106935
Moninvest S.A. ....	106920	Produktvermarktung Templer S.A. ....	106944
Nanfara S.A. ....	106898	Recycling Plastic Products S.A. ....	106937
ND. Finance S.A. ....	106911	Secapital S.à.r.l. ....	106935
Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l. ....	106908	Syma 1 S.C.A. ....	106912
		Syma GP S.à r.l. ....	106900
		Syrna 2 S.C..A. ....	106915

**Nanfara S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083988/9.

(140099306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Marius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 23, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 144.226.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014083953/10.

(140098739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Foncière du Manoir, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 155.931.

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FONCIERE DU MANOIR", R.C.S. Luxembourg Numéro B 155.931, ayant son siège social au 102B, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, constituée suivant acte reçu Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2470 le 16 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommé en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3167 le 23 décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur, avec adresse professionnelle à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 10 avenue de la Porte-Neuve;
2. Modification subséquente de l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer à L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide également de modifier en conséquent l'article 1, deuxième alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Chavanac, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27049. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086118/54.

(140102231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Firminy Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 133.838.

Le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, certifie, conformément à l'article 273 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et sur base des résolutions du conseil de gérance de la société Firminy Capital S.à r.l.,

que le projet commun de fusion entre la société Firminy Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société Absorbante»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.838, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune;

et la société Icon Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, (la «Société Absorbée»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.432, ayant un capital social douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune;

a été régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 avril, numéro 940 (le «Projet de Fusion»).

Que le Projet de Fusion prévoit que la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

Qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a dans le délai d'un mois à partir de la publication du Projet de Fusion au Mémorial, demandé la convocation d'une assemblée générale.

Que toutes les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies.

Que la Société Absorbée peut dès lors être rayée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 mai 2014.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2014086112/31.

(140101692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Ofi MultiSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 99.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083996/9.

(140099692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**McKey Luxembourg Holdings APMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.575,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 157.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2014.

Référence de publication: 2014083957/10.

(140099647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Syma GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. GP ManCo Holding PE S.à r.l.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 179.232.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Grand-Duchy of Luxembourg, Diekirch,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of GP ManCo Holding PE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 10 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2369 of 25 September 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179232 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.45 p.m. by Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Bénédicte Herlinvaux, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company into Syrna GP Sà r.l.  
2. To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned change of name of the Company.

3. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declared that they had been duly informed on all the items of the above agenda prior the meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the present meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

Upon full discussion, the extraordinary general meeting of shareholders took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVED to change the name of the Company from GP ManCo Holding PE S.à. r.l. to Syrna GP Sa r.l.

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders then RESOLVED to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolution, as set forth below:

**Art. 1. Form, Name. (third paragraph).** "The Company will exist under the name of "Syrna GP S.à. r.l."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (€ 1.000,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 7.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GP ManCo Holding PE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2369 du 25 septembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179232 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»), qui a désigné comme secrétaire Bénédicte Herlinvaux, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en Syrna GP S.à r.l.;
2. Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société pour prendre en compte le changement de nom mentionnée précédemment;
3. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexés au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale extraordinaire a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination de la Société de GP ManCo Holding PE S.à r.l. à Syrna GP S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société de sorte à prendre en compte la résolution ci-dessus, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination. (troisième paragraphe).** «La Société adopte la dénomination «Syrna GP S.à r.l.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures. .

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des même comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRNAD, B. HERLINVAUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2014 Relation: DIE/2014/7662. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086136/117.

(140102195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Optimitive International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.924.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083998/9.

(140098745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.239.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère «Meyer Bergman European Retail Partners I» ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083959/10.

(140099348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Hat Trick S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, Boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 187.851.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Airy de Murga, administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles, Square des Archiducs 7A, ici représenté par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HAT TRICK S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE EUROS) représenté par 31 (TRENTE-ET-UNE) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du Conseil pour les opérations de gestion journalière. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale.**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

#### *Souscription et libération.*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:  
Monsieur Airy de Murga, prénommé

TRENTE-ET-UNE actions ..... 31

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (TRENTE-ET-UN MILLE euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

#### *Déclaration.*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Décisions de l'actionnaire unique.*

Et à l'instant le comparant préqualifié représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Airy de Murga, administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles, Square des Archiducs 7A, né à Uccle, Belgique, le 5 juillet 1980.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26997. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086186/120.

(140101871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Lastinvest S. à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 210.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.504.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of June at 4.30 p.m..

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Mr Aimilios IOANNIDIS, businessman, residing at 16, Verenikis Str., Athens, Greece,  
here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given in Athens, on 26 May 2014.

2. Mr Anastasios IOANNIDIS, businessman, residing at 17, Notou Str., Athens, Greece.  
here represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 26 May 2014.

3. Mrs Violetta IOANNIDOU, employee, residing at 52, Kalliga Str, Athens, Greece,  
here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 26 May 2014.

4. Mrs Meropi IOANNIDOU, employee, residing at 16, Verenikis Str., Athens, Greece,  
here represented by Mrs Danielle SCHROEDER, previously named, by virtue of a proxy given in Athens, on 26 May 2014.

The appeared parties are the shareholders of "LASTINVEST S.à r.l., SPF" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 175504), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX on 18<sup>th</sup> February 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1247 of 28 May 2013.

The appearing shareholders require the notary to record the following:

I.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- a) Decision to wind up the Company and put the Company into liquidation.
- b) Appointment of the company "ECR-EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Luxembourg" as liquidator and determination of its powers.

II.- The proxies of the represented shareholders, signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- The following resolutions have been taken:

106906

*First resolution*

The shareholders resolve to proceed with the dissolution of the Company "LASTINVEST S.à r.l., SPF" and to decide the opening of the liquidation as of today.

*Second resolution*

The shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company: «ECR-EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Luxembourg», R.C.S. Luxembourg section B number 58272, having its registered office at 21, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one part or in several parts, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à 16.30 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Aimilios IOANNIDIS, homme d'affaires, demeurant au 16, Verenikis Str., Athènes, Grèce, ici représenté par Mme Danielle SCHROEDER, directeur de société, demeurant professionnellement à 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 26 mai 2014.

2. Monsieur Anastasios IOANNIDIS, homme d'affaires, demeurant au 17, Notou Str., Athènes, Grèce. ici représenté par Mme Danielle SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 26 mai 2014.

3. Madame Violetta IOANNIDOU, employée, demeurant au 52, Kalliga Str, Athènes, Grèce, ici représentée par Mme Danielle SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 26 mai 2014.

4. Madame Meropi IOANNIDOU, employée, demeurant au 16, Verenikis Str., Athènes, Grèce, ici représentée par Mme Danielle SCHROEDER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le le 26 mai 2014.

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée «LASTINVEST S.à r.l., SPF» (la «Société»), ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 175504), constituée suivant acte notarié pardevant Maître Maître Henri HELLINCKX en date du 18 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1247 du 28 mai 2013.

Lesquels associés ont requis le notaire instrumentant de noter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.  
b) Nomination de la société «ECR-EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Luxembourg» comme liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

II.- Les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société «LASTINVEST S.à r.l., SPF» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Seconde résolution*

Les Associés décident de nommer comme liquidateur de la Société:

“ECR-EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Luxembourg”, inscrite au RCS Luxembourg section B numéro 58272, ayant son siège social au 21 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/26983. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086304/118.

(140102034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Meg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68743 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083968/10.

(140099630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Menuiserie Schwalen Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 96.019.

---

Les comptes annuels au 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083971/10.

(140099209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Optique Clement & Grassini S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 166.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083999/9.

(140099335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Neovara European Mezzanine Partners 2003-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 100.709.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083978/10.

(140099587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Neufforge Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 15, rue des Tilleuls.  
R.C.S. Luxembourg B 154.441.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083979/10.

(140099432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Luxcontent G.I.E, groupement d'intérêt économique, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R.C.S. Luxembourg C 111.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatre juin à Luxembourg, 101, rue Cents,  
par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu les membres fondateurs suivants:

1. De Verlaach S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant pour objet social l'édition d'ouvrages généraux de librairie sur tout support, avec siège social à L-9030 Warken, 56, Cité Waarkdall, RCS Luxembourg B166430, ici représentée par Monsieur Lucien Czuga, demeurant à L-2322 Luxembourg, 6, rue Henri Pensis, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 juin 2014.
2. Editions Friederich-Schmit, ayant pour objet social le commerce de cédéroms et de livres, RCS Luxembourg A39907, agissant par Madame Jeanny Friederich, demeurant à L-7591 Beringen/Mersch, 13, Rond Point Hurkes, ici représentée par Monsieur Romain Jeblick, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 mai 2014.
3. Op der Lay S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant pour objet social l'édition et la publication de livres, d'imprimés et de supports audio ainsi que toutes autres opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent, avec siège social à L-4385 Ehlerange, 2A, Zare llot Est, RCS Luxembourg B102134, ici représentée par Monsieur Romain Jeblick, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 mai 2014.
4. Schortgen Editions S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant pour objet social l'exploitation d'une maison d'édition, avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette, RCS Luxembourg B94339, ici représentée par son gérant Monsieur Manuel Schortgen, demeurant à L-4968 Schouweiler, 1, rue Charly Gaul.
5. Editipress Luxembourg S.A., société anonyme, ayant pour objet social l'exploitation d'une entreprise de presse et de médias et des industries relatives à celle-ci, avec siège social à L-4005 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, RCS Luxembourg B5407, ici représentée par Monsieur Francis Wagner, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 29, rue Xavier Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 mai 2014.
6. Luxembourg Organization For Reproduction Rights a.s.b.l. en abrégé Luxorr a.s.b.l., association sans but lucratif, ayant pour objet social l'exploitation, l'administration et la gestion, dans le sens le plus large et en tous pays, pour elle-

même, pour ses membres effectifs, pour ses membres mandants et pour des sociétés correspondantes, tous les droits de reproduction, de prêt ou de location, c'est-à-dire permettant la copie, le prêt ou la location, par tous les procédés connus ou inconnus à ce jour, d'œuvres licitement rendues accessibles au public, notamment la perception et la répartition des redevances provenant de l'exercice desdits droits, avec siège social à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, RCS Luxembourg F366, ici représentée par deux administrateurs savoir Monsieur Francis Wagner, demeurant à L-4040 Esch-sur-Alzette, 29, rue Xavier Brasseur et Monsieur Romain Jeblick, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 33, Cité Nock.

7. Saint-Paul Luxembourg, société anonyme, ayant pour objet social l'édition, l'impression et la vente de journaux et de livres, l'exploitation d'imprimeries et de librairies, avec les accessoires qui s'y rattachent, ainsi que toutes activités d'émission et de production dans le domaine de l'audiovisuel, l'édition de publications électroniques et en général toute activité de développement et d'exploitation d'applications et de contenu télématique, ainsi que leur diffusion par tous moyens et supports ainsi que la régie publicitaire et toutes entreprises et prestations en matière de publicité et de communication publicitaire par tous moyens et supports et notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, supports écrits, audiovisuels, radiophoniques et électroniques, analogiques ou numériques, y compris le réseau Internet, avec siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, RCS Luxembourg B147973, ici représentée par Madame Harmony Monticelli, demeurant à F-57100 Thionville, 22, boulevard Charlemagne, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 juin 2014.

Les procurations prémentionnées resteront annexes aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts du groupement d'intérêt économique qu'ils déclarent constituer par les présentes:

### **Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, objet, siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sous la dénomination de LUXCONTENT G.I.E., il est constitué pour une durée illimitée un groupement d'intérêt économique, ci-après dénommé "le groupement". Le groupement est régi par les présents statuts et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt (ci-après "la loi").

**Art. 2.** Le groupement a pour objet de développer au Luxembourg, en Europe et dans le monde la promotion et la vente de contenus numériques et non numériques produits prioritairement par ses membres auteurs et éditeurs luxembourgeois (Luxemburgensia).

**Art. 3.** Le siège social du groupement est à Luxembourg.

### **Titre II - Membres**

**Art. 4.** L'admission de nouveaux membres se fait par l'assemblée générale des membres qui fixe les modalités d'admission.

Le nouveau membre ne sera pas tenu des dettes antérieures à son admission.

**Art. 5.** Le départ d'un membre ne pourra se faire qu'en fin d'exercice et moyennant un préavis d'un an. La démission prendra effet le dernier jour de l'exercice suivant celui du préavis. A cette date, il sera procédé à une évaluation du patrimoine du groupement afin de déterminer les droits et obligations du membre sortant.

Sous déduction de ses obligations envers le groupement, le membre démissionnaire a droit au moins à sa part du capital social, défini à l'article 7. Le remboursement de sa part se fera le dernier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel la démission a pris effet.

**Art. 6.** Le Conseil de gérance peut proposer à l'Assemblée générale l'exclusion d'un membre pour les causes et selon les formes prévues par la loi.

### **Titre III - Apports, budget, financement**

**Art. 7.** Les apports suivants ont été faits par les membres:

- Editions De Verlaach: EUR 250.- (deux cent cinquante euros)
- Editions Friederich-Schmit: EUR 250.- (deux cent cinquante euros)
- Editions Op der Lay: EUR 250.- (deux cent cinquante euros)
- Editions Schortgen: EUR 250.- (deux cent cinquante euros)
- Editpress Luxembourg: EUR 1.000.- (mille euros)
- Luxembourg Organization For Reproduction Rights: EUR 5.000.- (cinq mille euros)
- Saint-Paul Luxembourg: EUR 1.000.- (mille euros).

Il est justifié au notaire soussigné des apports ci-dessus par un certificat bancaire.

**Art. 8.** Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale arrête le budget annuel qui comprend toutes les dépenses et recettes prévisibles.

**Art. 9.** Le financement du groupement sera assuré par:

- des recettes générées par la vente de contenus;
- des contributions annuelles des membres au financement du budget annuel, à supporter à parts égales par Luxorr et l'ensemble des autres membres;
- des recettes publicitaires;
- toutes autres ressources autorisées par la loi.

En dehors de leurs contributions annuelles, les membres peuvent cofinancer des projets réalisés par le groupement.

Un apport en espèces de 250 Euros est dû par les membres qui rejoignent le groupement jusqu'au 31 décembre 2014. Un droit d'entrée à fixer par le conseil de gérance pourra être demandé aux membres qui rejoignent le groupement après le 31 décembre 2014.

#### **Titre IV - Gestion**

**Art. 10.** Le groupement est géré par un conseil de gérance composé de six gérants au moins. Chaque gérant peut se faire remplacer par un gérant suppléant. Sur proposition de chaque membre, les gérants et les gérants suppléants sont nommés par l'assemblée générale à l'unanimité de tous les membres pour un terme renouvelable de cinq ans et sont révocables ad nutum par elle sous réserve des dispositions de l'article 12 (1) dernier alinéa de la loi. Le gérant nommé par l'assemblée générale en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 11.** Le conseil de gérance élit un président, un vice-président et un secrétaire parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées par le vice-président et en cas d'empêchement de celui-ci, par le gérant le plus âgé.

**Art. 12.** Le conseil de gérance se réunit, sur convocation de son président ou de celui qui le remplace, aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige mais au moins une fois par semestre. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants au moins le demandent dans les vingt jours ouvrables suivant la présentation de la demande. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les avis de convocation. En cas d'urgence, une décision du conseil de gérance peut également être prise par écrit et sans réunir le conseil. Elle requiert l'accord écrit de tous les gérants ou de leurs suppléants endéans un délai qui est fixé par le président. Le gérant n'ayant pas répondu avant ce délai approuve la décision du conseil.

**Art. 13.** Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. En cas d'empêchement, un gérant peut, par écrit (lettre, télécopie ou message électronique), ou se faire remplacer par son gérant suppléant, ou donner procuration à un autre gérant ou gérant suppléant pour le représenter aux délibérations du conseil de gérance et voter en son nom et place. Un même gérant ou gérant suppléant ne peut être porteur que d'une seule procuration. Une procuration n'est valable que pour une seule séance. Les décisions sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations du conseil de gérance sont constatées par des procès-verbaux à approuver par le conseil.

**Art. 14.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion du groupement et pour la réalisation de son objet. Tous les objets qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale rentrent dans les attributions du conseil de gérance. La signature conjointe de deux gérants engage valablement le groupement. Le conseil de gérance peut déléguer certains des pouvoirs et missions qui lui incombent, notamment la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes dans son sein, dont il détermine les titres, attributions et rémunérations.

#### **Titre V - Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale est composée de tous les membres du groupement. L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix. Le vote a lieu par levée de main, sauf décision contraire à prendre par l'assemblée. Chaque membre dispose d'une voix aux assemblées générales. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 16.** Les membres se réunissent en assemblée générale aussi souvent que les intérêts du groupement l'exigent. Ils sont tenus de se réunir au moins une fois par an, dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice précédent.

**Art. 17.** L'assemblée générale se réunit sur convocation d'un gérant ou d'un des membres du groupement. L'ordre du jour de chaque assemblée est proposé par le(s) gérant(s) ou par le(s) membre(s) ayant convoqué la réunion. Les convocations avec l'ordre du jour sont adressées par courrier recommandé aux membres quinze jours au moins avant l'assemblée. Les réunions sont tenues aux jours, heures et lieux désignés dans les convocations.

**Art. 18.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gérance, ou en cas d'empêchement de celui-ci, par celui qui le remplace. Le président devra être obligatoirement membre du groupement. L'assemblée nomme un secrétaire. A chaque réunion de l'assemblée, il est tenu une feuille de présence. Elle contient les noms ou dénominations des membres présents ou représentés. Cette feuille est signée par les membres présents et représentés et certifiée par le président. L'assemblée ne peut délibérer valablement que si tous les membres sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par un procès-verbal signé par le président de l'assemblée ainsi que par les membres présents et représentés.

**Art. 20.** L'assemblée générale annuelle entend le rapport de gestion du conseil de gérance ainsi que le rapport du ou des commissaires. Elle approuve, redresse ou rejette les comptes annuels. Après adoption des comptes annuels, elle donne décharge aux gérants et commissaires. Elle nomme les membres du conseil de gérance et le ou les commissaires et, d'une manière générale, se prononce souverainement sur tous les intérêts du groupement et décide sur toutes les questions qui lui sont soumises.

#### **Titre VI - Exercice et comptes annuels**

**Art. 21.** L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Au trente et un décembre de chaque année, le conseil de gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels. L'inventaire et les comptes annuels sont soumis à l'examen du ou des commissaires.

#### **Titre VII - Dissolution et liquidation**

**Art. 22.** Le groupement ne sera pas dissout par la dissolution, la faillite, la démission ou l'exclusion d'un de ses membres. En cas de liquidation, sous déduction des obligations envers le groupement, chaque membre aura droit à sa part relative du capital social, telle que définie à l'article 7. La part du patrimoine dépassant le capital social reviendra à Luxorr pour 50%. Les 50% restants seront répartis à part égales entre les autres membres.

##### *Assemblée générale*

Ensuite les membres du Groupement ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants:

- Lucien Czuga (Editions De Verlaach), né à Luxembourg, le 6 décembre 1954, avec adresse professionnelle à L-9030 Warken, 56, Cité Waarkdall,

- Jeanny Friederich-Schmit (Editions Friederich-Schmit), née à Ettelbruck, le 4 septembre 1946, avec adresse professionnelle à L-7591 Beringen/Mersch, 13, Rond Point Hurkes,

- Doris Bintner (Editions Op der Lay), née à Luxembourg, le 25 mars 1964, avec adresse professionnelle à L-4385 Ehlerange, 2A, Zare llot Est,

- Manuel Schortgen (Editions Schortgen), né à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1974, avec adresse professionnelle à L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette,

- Francis Wagner (Editpress Luxembourg), né à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 1960, avec adresse professionnelle à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal,

- Romain Jeblick (Luxembourg Organization For Reproduction Rights), né à Luxembourg, le 16 avril 1962, avec adresse professionnelle à L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

- Harmony Monticelli (Saint-Paul Luxembourg), née à Strasbourg, le 5 octobre 1986, avec adresse professionnelle à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

Conformément à l'article 14 des statuts, la signature conjointe de deux gérants engage valablement le groupement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: L. CZUGA, R. JEBLICK, M. SCHORTGEN, F. WAGNER, H. MONTICELLI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2014. Relation: LAC/2014/26493. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086326/178.

(140102117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

#### **ND. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 153.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083989/10.

(140099065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**P&C - Armaduras Para Betão S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 170.012.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084021/9.

(140099290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Neozoon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 162.608.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014083991/10.

(140099285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Syma 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. ManCo1 Holding PE S.C.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 179.302.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ManCo1 Holding PE S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 12 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2307 of 19 September 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179302 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 23 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 51 of 7 January 2014.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Bénédicte Herlinvaux, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 22 May 2014. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company into Syrna 1 S.C.A.
2. To amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned change of name of the Company.
3. Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) That it results from said attendance list that out of the thirteen million one hundred fifty-five thousand twelve (13,155,012) class A shares and one (1) class B share, nine million one hundred twenty-seven thousand two hundred

twenty-seven (9,127,227) class A shares and the class B share are duly represented at the present general meeting of shareholders and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

Upon full discussion, the extraordinary general meeting of shareholders took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVED to change the name of the Company from Manco1 Holding PE S.C.A. to Syrna 1 S.C.A.

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders then RESOLVED to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolution, as set forth below:

**Art. 1. Form, Name. (second paragraph).** "The Company will exist under the name of "Syrna 1 S.C.A."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (€ 1.000,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ManCo1 Holding PE S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 12 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2307 du 19 septembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179302 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 51 du 7 janvier 2014.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»), qui a désigné comme secrétaire Bénédicte Herlinvaux, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 22 mai 2014. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en Syrna 1 S.C.A.;
2. Modification du second paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société pour prendre en compte le changement de nom mentionnée précédemment;
3. Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été

signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexés au présent acte.

(v) qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de treize millions cent cinquante-cinq mille douze actions de catégorie A et l'actions de catégorie B, neuf millions cent vingt-sept mille deux cent vingt-sept (9.127.227) actions de catégorie A et l'actions de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée

Après discussion, l'assemblée générale extraordinaire a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination de la Société de ManCo1 Holding P.E.S.C.A. à Syrna 1 S.C.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le second paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société de sorte à prendre en compte la résolution ci-dessus, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination. (second paragraphe).** «La Société adopte la dénomination «Syrna 1 S.C.A.»

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, B. HERLINVALUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2014. Relation: DIE/2014/7652. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086339/125.

(140102212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Kingsbridge Square S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.847.

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Kingsbridge Square S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 162.847, ayant son siège social au 102B, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2419 le 8 octobre 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur, avec adresse professionnelle à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve;
2. Modification subséquente de l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer à L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide également de modifier en conséquent l'article 1, deuxième alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Chavanac, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27050. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086255/53.

(140102230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Syrna 2 S.C..A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. ManCo2 Holding PE S.C..A.)**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 180.340.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ManCo2 Holding PE S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2752 of 5 November 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.340 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 2 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 6.30 p.m. by Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the "Chairman"), who appointed as secretary Bénédicte Herlinvaux, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Jennifer Ferrand, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 26 May 2014. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To change the name of the Company into Syrna 2 S.C.A.

2. To amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned change of name of the Company.

3. Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) That it results from said attendance list that out of the two million sixty thousand sixty-seven (2,060,067) class A shares and one (1) class B share, one million six hundred ninety-eight thousand one hundred seventy-six (1,698,176) class A shares and the class B share are duly represented at the present general meeting of shareholders and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

Upon full discussion, the extraordinary general meeting of shareholders took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVED to change the name of the Company from Manco2 Holding PE S.C.A. to Syrna 2 S.C.A.

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders then RESOLVED to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolution, as set forth below:

**Art. 1. Form, Name. (second paragraph).** "The Company will exist under the name of "Syrna 2 S.C.A."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro (€ 1.000,-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ManCo2 Holding PE S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2752 du 5 novembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180.340 (la «Société»). Les statuts de la Société ont

été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 2 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.30 heures sous la présidence de Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg (la «Présidente»), qui a désigné comme secrétaire Bénédicte Herlinvaux, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prie le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 26 mai 2014. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en Syrna 2 S.C.A.;
2. Modification du second paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société pour prendre en compte le changement de nom mentionnée précédemment;
3. Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexés au présent acte.

(v) qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de deux millions soixante mille soixante-sept (2.060.067) actions de catégorie A et l'actions de catégorie B, un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-seize (1.698.176) actions de catégorie A et l'actions de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée

Après discussion, l'assemblée générale extraordinaire a pris unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination de la Société de ManCo2 Holding PE S.C.A. à Syrna 2 S.C.A.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le second paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société de sorte à prendre en compte la résolution ci-dessus, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination. (second paragraphe).** «Société adopte la dénomination «Syrna 2 S.C.A.»

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, B. HERLINVAUX, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2014. Relation: DIE/2014/7661. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086340/125.

(140102203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Pacific Mezz Investco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 156.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084022/9.

(140099126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Orange Senior Loans 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084002/10.

(140099307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Orange Senior Loans 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 55, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 155.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084004/10.

(140099308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Equatus Insurance Broker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.680.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Equatus Insurance Broker S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1329 du 30 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 11 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 685 du 12 juillet 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste BOIS, courtier d'assurances, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des avis envoyés par lettre recommandée à tous les actionnaires en date du 12 mai 2014.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 310 actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 210 (deux cent dix) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant total de EUR 20.000.- (vingt mille euros) par versement en numéraire et par émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. Le capital est ainsi porté de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à un montant de EUR 51.000.- (cinquante-et-un mille euros).

2) Souscription et libération des 200 (deux cents) nouvelles actions ainsi créées.

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4) Modification de la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 12 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.»

5) Modification de l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16.** La Société sera engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

6) Divers

Le Président expose ensuite ce qui suit:

Conformément au pacte d'actionnaires, une assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 21 mars 2014 et celle-ci a voté à l'unanimité de tous les actionnaires pour une augmentation de capital en vue de se conformer à la loi du 12 juillet 2013, entrée en vigueur en date du 26 juillet 2013, sur le secteur de l'assurance modifiant la loi du 6 décembre 1991.

Tous les actionnaires ont été invités à participer à l'augmentation de capital en date du 12 mai 2014 et à libérer leur participation dans un délai de 8 jours.

Le Président constate ensuite qu'un seul actionnaire a manifesté son désir de participer à l'augmentation de capital pour le montant total de EUR 20.000.- (vingt mille euros).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.000.- (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 51.000.- (cinquante-et-un mille euros) par la création et l'émission de 200 (deux cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

#### *Souscription et libération*

Les actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Jean-Baptiste BOIS, prénommé, les autres actionnaires n'ayant pas manifesté leur souhait de souscrire des actions nouvelles et renoncent pour autant que de besoin à l'exercice de tout droit préférentiel de souscription.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de EUR 20.000.- (vingt mille Euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à EUR 51.000.- (cinquante-et-un mille euros), représenté par 510 (cinq cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) par action.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier la 1<sup>ère</sup> phrase de l'article 12 des statuts comme suit:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts comme suit:

« **Art. 16.** La Société sera engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

*Evaluation des frais,*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-B. BOIS, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2014. Relation: LAC/2014/25941. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086078/91.

(140102243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Monivest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 187.856.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU**

Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, demeurant 65, rue de Freyrange, B-6700 Arlon (Belgique), ici représenté par Mademoiselle Morgane HIM, employée privée, demeurant professionnellement au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 avril 2014, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»).

La société adopte la dénomination de: «Monivest S.A.»

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal l'investissement en éléments de droits de propriété intellectuelle, la gestion, la concession et la vente de ces droits de propriété intellectuelle.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

Plus spécialement, l'objet social pourra s'étendre à l'acquisition, la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 actions (trois cent dix) de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur-délégué.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

### **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin, à 11 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quinze.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, prénommé	
(trois cent dix actions) . . . . .	310
Total (trois cent dix actions) . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La partie pré mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18-20 rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommé Administrateur Unique de la Société:

Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, administrateur de sociétés, né à Arlon, Belgique, le 20 octobre 1948, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 Arlon (Belgique).

*Troisième résolution*

Est nommé commissaire: la société EP INTERNATIONAL SA., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.232 et ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la mandataire du comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HIM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2014. LAC/2014/26765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086346/171.

(140102205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**NG Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.221.

In the year two thousand and fourteen, on the second of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company established in Luxembourg under the denomination of NG Luxembourg S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.221 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on June 30<sup>th</sup>, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 757 on July 29<sup>th</sup>, 2005. The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Francis KESSERLER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on February 25<sup>th</sup>, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 576 on March 5<sup>th</sup>, 2014.

The meeting is opens with Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Marilyn KRECKE, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Estella VERMEULEN, private employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
2. Decision to grant discharge to the directors of the Company and to the Independent Auditor of the Company for the performance of their duties.
3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.
4. Miscellaneous.

II. The sole shareholder present or represented, the proxy of the represented sole shareholder and the number of the shares are shown on an attendance list which, signed by the sole shareholder, the proxy of the sole shareholder, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole shareholder, initialised "ne varietur" by the appearing parties will remain attached to the present deed.

III. That it appears from the attendance list, that the entire share capital of the Company is represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below. The shareholder has been duly informed of the agenda before the meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today.

The meeting resolves to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates until today.

The meeting further resolves to give discharge to the Independent Auditor of the Company.

*Third resolution*

The meeting appoints as liquidator FIDES (Luxembourg) S.A., a Société Anonyme, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 41.469.

The liquidator shall have the broadest powers as set out in the articles 144 - 148 bis and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law").

It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of that law without the prior authorisation of the general meeting in the cases where it is required.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory but can refer to the accounts of the Company.

The decision regarding the remuneration of the liquidator shall be taken by the sole shareholder separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholder's meeting are valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

### Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée NG Luxembourg S.A., une Société Anonyme constituée et existant sur les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 109.221, (la "Société"), constitué suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 757 du 29 juillet 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 5 mars 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Estella VERMEULEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Décision sur la décharge aux administrateur et au réviseur de comptes de la Société.
3. Décision de la nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

II. L'actionnaire unique présent ou représenté, la procuration de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par l'actionnaire unique présent, les mandataires de l'actionnaire unique représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représentée paraphée "ne varietur" par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au réviseur de comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme FIDES (Luxembourg) S.A., constituée et existant sur les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 41.469, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présents et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, constate qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, états et demeures tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Krecké, E. Vermeulen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2014. LAC/2014/26784. Reçu douze euros (12.- €).

*Le Receveur (signée): Irène Thill.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086382/149.

(140102397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Nordic Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 669.587,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 187.372.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Partners Group Access 634 L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Scotland, registered with the Registrar of Companies under number SL 13422, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland,

here represented by Mr Arnaud Julien, Maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Guernsey, on 3 June 2014, and

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder, representing the entire share capital of Nordic Properties S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with a share capital of thirteen thousand four hundred euros (EUR 13,400.-), registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 187.372, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders adopts and requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 656,187.-) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-) up to six hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-seven euro (EUR 669,587.-) through the issue of six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-seven (656,187) shares, each having a nominal value of one (1) euro.

The six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-seven (656,187) new shares issued have been subscribed as follows:

- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class B shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;

- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class C shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class D shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class E shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class F shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and ten (72,910) class G shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and nine (72,909) class H shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share;
- Seventy-two thousand nine hundred and nine (72,909) class I shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share; and
- Seventy-two thousand nine hundred and nine (72,909) class J shares have been subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, for the price of one (1) euro per share.

The shares so subscribed by Partners Group Access 634 L.P., aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 656,187.-); so that the amount of six hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-seven euro (EUR 669,587.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of six hundred fifty-six thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 656,187.-) is entirely allocated to the share capital.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall be enforced and now reads as follows:

#### **“ Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company’s share capital is set at six hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-seven Euro (EUR 669,587) represented by six hundred sixty-nine thousand five hundred eighty-seven (669,587) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, subdivided as follows:

- Twelve thousand five hundred (12.500) class A shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class B shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class C shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class D shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class E shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class F shares;
- Seventy-three thousand and ten (73,010) class G shares;
- Seventy-three thousand and nine (73,009) class H shares;
- Seventy-three thousand and nine (73,009) class I shares; and
- Seventy-three thousand and nine (73,009) class J shares;

(the classes of shares from A to J, as described above, are together referred to as a “Share” or the “Shares”).

5.2 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own Shares.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trois juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Partners Group Access 634 L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois écossaises, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro SL 13422, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg, EH3 9WJ, Ecosse,

ici représenté par Mr Arnaud Julien, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernesey, le 3 juin 2014.

Les procurations, paraphées «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Nordic Properties S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de treize mille quatre cent euros (EUR 13.400,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.372, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social de la Société agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires adopte et requiert que le notaire promulgue les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 656.187) afin d'augmenter son montant actuel de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) jusqu'à six cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 669.587,-) par l'émission de six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-sept (656.187) parts sociales, d'une valeur nominale de un (1) euro chacune.

Les six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-sept (656.187) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe B ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe C ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe D ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe E ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe F ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent dix (72.910) parts sociales de classe G ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent neuf (72.909) parts sociales de classe H ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action;
- Soixante-douze mille neuf cent neuf (72.909) parts sociales de classe I ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action; et
- Soixante-douze mille neuf cent neuf (72.909) parts sociales de classe J ont été souscrites par Partners Group Access 634 L.P., précité, pour le prix de un (1) euro par action.

Les parts sociales ainsi souscrites par Partners Group Access 634 L.P. ont été intégralement payées par un apport en numéraire; de telle manière que le montant de six cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 669.587,-) est maintenant à la disposition de la Société ainsi qu'il l'a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de six cent cinquante-six mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 656.187) est entièrement affecté au capital social.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à six cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (EUR 669.587,-), représenté par six cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-sept (669.587) parts sociales ayant une valeur nominale d'un un euro (EUR 1) chacune, subdivisées comme suit:

- Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A;

- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe B;
- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe C;
- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe D;
- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe E;
- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe F;
- Soixante-treize mille et dix (73.010) parts sociales de classe G;
- Soixante-treize mille et neuf (73.009) parts sociales de classe H;
- Soixante-treize mille et neuf (73.009) parts sociales de classe I; et
- Soixante-treize mille et neuf (73.009) parts sociales de classe J.

(les parts sociales de classe A à J, telles que décrites ci-dessus, sont dénommées ensemble une «Part Sociale» ou les «Parts Sociales»).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales.»

#### *Frais et Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Julien et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2014. LAC/2014/26791. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086370/173.

(140102402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

#### **Pearl Luxury Jewelry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.591.

L'an deux mille quatorze, le dix juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Perl Luxury Jewelry S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 153.591, ayant son siège social au 102B, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1475 le 19 juillet 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, prénommé en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2107 le 9 septembre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles CHAVANAC, administrateur, avec adresse professionnelle à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve;

2. Modification subséquente de l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8081 Bertrange, 102B, rue de Mamer à L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide également de modifier en conséquent l'article 1, deuxième alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 2).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Chavanac, M. Krecké, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27046. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086404/54.

(140102233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 28.125,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.861.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of May

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- OTTER PRODUCTS INTERNATIONAL LTD., a limited liability company duly formed and validly existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 30 de Castro Street, Wickhams Cay 1, P.O. Box 4519, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands, under registration number 1815268 (referred hereafter as the "Sole Shareholder")

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 21, 2014.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of OTTERBOX LUXEMBOURG S.À R.L., IN LIQUIDATION, having its

registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 152.861 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 1, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1304 dated June 24, 2010 (the “Company”) and which articles of association have amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on September 30, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1174 dated June 1, 2011.

II. That the Company’s capital amounts to twenty-eight thousand one hundred twenty-five Euros (EUR 28,125) represented by two hundred twenty-five (225) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each, all fully subscribed and entirely paid up.

III. The Sole Shareholder has appointed ERNST & YOUNG S.A., a corporation (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Gariel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 47.771 (“EY”) as auditor to the liquidation (“commissaire à la liquidation”) (the “Auditor to the Liquidation”) in a general meeting held under private seal on May 23, 2014.

IV. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agree to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. To approve the report of the auditor to the liquidation;
2. To grant discharge to the (i) Company’s managers, (ii) liquidator and (iii) auditor to the liquidation;
3. To close the liquidation of the Company;
4. To define the place where the accounting books and the documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years after the liquidation;
5. To appoint the custodian of the Company and to allow him/her/it (i) to prepare, file and execute the Company’s tax returns for the relevant financial year(s) and (ii) to pay any tax debt to the relevant tax authorities;
6. Miscellaneous.

VI. That, on basis of the agenda, the following resolutions are taken:

*First resolution*

The Sole Shareholder, after having reviewed the report of the Auditor to the Liquidation, resolved to approve this report, a copy being attached to the present deed.

*Second resolution*

Adopting the conclusion of the report of the Auditor to the Liquidation, the Sole Shareholder resolved to grant full and complete discharge without any reserve or restriction to the following individuals and entity for the execution of their mandate:

- Curtis RICHARDSON and Thomas BRIAN, in their capacity of category A manager of the Company,
- Christophe-Emmanuel SACRE and Jerome DEVILLET, in their capacity of category B manager of the Company,
- Kevin M. SULLIVAN, born on November 11, 1980, in his capacity of liquidator of the Company, appointed as such on May 22, 2014;
- EY, in its capacity of Auditor to the Liquidation of the Company, appointed as such on May 23, 2014.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to close the liquidation of the Company and declares that the Company has ceased to exist.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to keep the accounting books and documents of the dissolved Company during a five-year period after the Company’s liquidation at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to be appointed as custodian of the Company (i) to settle future liabilities or claims against the Company, (ii) to prepare, file and execute the Company’s tax return for the relevant financial year(s) of the Company and (iii) to pay any tax debt to the relevant tax authorities.

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

- OTTER PRODUCTS INTERNATIONAL LTD., une société à responsabilité limitée organisée et existant valablement selon les lois des Iles Vierges, ayant son siège social au 30 de Castro Street, Wickhams Cay 1, P.O. Box 4519, Road Town, Tortola, Iles Vierges, et immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges sous le matricule 1815268 (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de OTTERBOX LUXEMBOURG S.A R.L., EN LIQUIDATION, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.861, constitué aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1304 le 24 juin 2010 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1174 le 1 juin 2011.

II. Que le capital social de la Société est de vingt-huit mille cent vingt-cinq Euros (EUR 28.125) représenté par deux cent vingt-cinq (225) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

III. Que l'Associé Unique a nommé ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme organisée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gariel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771 («EY»), en tant que commissaire à la liquidation (le «Commissaire à la Liquidation») lors d'une assemblée générale tenue sous-seing privé en date du 23 mai 2014.

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente assemblée et renonce à toutes les formalités de convocation de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

V. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Approuver le rapport du commissaire à la liquidation;
2. Donner décharge (i) aux gérants de la Société, (ii) au liquidateur et (iii) au commissaire à la liquidation;
3. Clôturer la liquidation de la Société;
4. Déterminer le lieu où les documents et livres comptables de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq à compter de la liquidation;
5. Nommer le dépositaire de la Société et l'autoriser (i) à remplir, soumettre et signer les déclarations fiscales de la Société pour les années sociales relevantes et (ii) à payer toutes dettes fiscales à l'administration fiscale compétente.
6. Divers.

VI. Que sur base de l'ordre du jour, les résolutions suivantes sont prises:

#### Première résolution

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la Liquidation, a décidé d'approuver ce rapport dont une copie restera annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

Adoptant les conclusions du rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Associé Unique a décidé de donner décharge pleine et entière sans aucune réserve ou restriction, aux personnes suivantes pour l'exercice de leur mandat:

- Curtis RICHARDSON et Thomas BRIAN, en leur qualité de gérant de catégorie A de la Société;
- Christophe-Emmanuel SACRE et Jerome DEVILLET, en leur qualité de gérant de catégorie B de la Société;
- Kevin M. SULLIVAN, né le 11 novembre 1980, en sa qualité de liquidateur de la Société, nommée en tant que tel le 22 mai 2014;
- EY, en sa qualité de Commissaire à la Liquidation de la Société, nommée en tant que tel le 23 mai 2014.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de clôturer la liquidation de la Société et déclare que la Société a cessé d'exister.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de conserver les documents et livres comptables de la Société dissoute pendant une durée de cinq ans à compter de la liquidation de la Société, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'être nommé comme dépositaire de la Société afin de (i) régler les dettes et revendications futures à l'encontre, (ii) remplir, soumettre et signer les déclarations fiscales de la Société pour les années sociales pertinentes et (iii) à payer toutes dettes fiscales à l'administration fiscale compétente.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2014. Relation: LAC/2014/26234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086389/162.

(140102132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

**Periflex International Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.842.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de juin.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de PERIFLEX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 66.842), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2 du 4 janvier 1999.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, numéro 924 du 25 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nicolas VAINKER BOUVIER DE LAMOTTE, réviseur d'entreprises indépendant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclara et pria le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décider de mettre la société PERIFLEX INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en liquidation à partir de ce jour.
2. Nommer Monsieur Alfons Van PELT, demeurant à Schouwvegerstraat 16, B-2040 Anvers, comme liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.
3. Donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les parties présentes.

III. Il résulte de la liste de présence que 100 % du capital est valablement représenté à la présente assemblée.

IV. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Alfons Van PELT, né à Anvers (B) le 1<sup>er</sup> mars 1966, demeurant à Schouwvegerstraat 16, B-2040 Anvers.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Vainker Bouvier de Lamotte, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: LAC/2014/27019. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086418/68.

(140102506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Produktvermarktung Templer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.392.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084032/9.

(140099026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Orange Senior Loans 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084006/10.

(140099554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

**Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

- 1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 12 May 2014 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

*First resolution*

The members resolve to reduce the Company's corporate capital from PLN 660,163,000 (six hundred sixty million one hundred sixty-three thousand Polish zloty) to PLN 642,708,000 (six hundred forty-two million seven hundred eight thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 17,455 (seventeen thousand four hundred fifty-five) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 1,745,500 (one million seven hundred forty-five thousand five hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 15,672,700 (fifteen million six hundred seventy-two thousand seven hundred Polish zloty) to PLN 13,927,200 (thirteen million nine hundred twenty-seven thousand two hundred Polish zloty) and reimbursement of this amount to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

### *Second resolution*

The members resolve to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 642,708,000 (six hundred forty-two million seven hundred and eight thousand Polish zloty) divided into 239,016 (two hundred thirty-nine thousand sixteen) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 139,272 (one hundred thirty-nine thousand two hundred seventy-two) Class F corporate units and 9 (nine) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 12 mai 2014 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### *Première résolution*

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 660.163.000 (six cent soixante millions cent soixante-trois mille zloty polonais) à PLN 642.708.000 (six cent quarante-deux millions sept cent huit mille zloty polonais) par annulation et remboursement de 17.455 (dix-sept mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 1.745.500 (un million sept cent quarante-cinq mille cinq cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 15.672.700 (quinze millions six cent soixante-douze mille sept cents zloty polonais) à PLN 13.927.200 (treize millions neuf cent vingt-sept mille deux cents zloty polonais) et remboursement de ce montant à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

### *Deuxième résolution*

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 642.708.000 (six cent quarante-deux millions sept cent huit mille zloty polonais) représenté par 239.016 (deux cent trente-neuf mille seize) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 139.272 (cent trente-neuf mille deux cent soixante-douze) parts sociales de catégorie F et 9 (neuf) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2014. LAC/2014/26556. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086515/111.

(140102527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

#### **Recycling Plastic Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruss Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 64.401.

L'an deux mille quatorze, le douze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RECYCLING PLASTIC PRODUCTS S.A., établie et ayant son siège social à Marner, 53, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, le 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 juillet 1998,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.401,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Christian HORN, demeurant à B-4000 Liège (Belgique), 18 avenue des Platanes.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de Marner, 53, route d'Arlon, vers L-9991 Weiswampach, 67 Gruss Strooss et modification de l'article 2 alinéa 2 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Mamer, 53, route d'Arlon, vers L-9991 Weiswampach, 67 Gruuss Strooss et modification de l'article 2 alinéa 2 des statuts.

qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 2).** Le siège de la société est établi dans la commune de Weiswampach».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christian HORN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 13 juin 2014. Relation: DIE/2014/7511. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur pd (signé): Recken.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086441/57.

(140102166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Le Gobelet Jaune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7241 Béréldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 187.812.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Monsieur Christophe SCHANNE, dirigeant de société, né à Hayange (Moselle), France, le 12 avril 1969, demeurant à F 57 330 Hettange Grande, 4 rue Général Leclerc;

(2) Monsieur Frédéric HAUSER, gérant, né à Metz (Moselle), France, le 6 juin 1971, demeurant à F 83 270 Saint Cyr sur Mer, 500 Chemin du Vallon;

(3) Monsieur Olivier MATUSIAK, conseiller financier et fiscal, né à Pont-à-Mousson (Meurthe et Moselle), France, le 24 novembre 1971, demeurant à F 57 070 Metz, 4, rue des Trèches;

(4) Madame Elsa KREMSER, event manager, née à Briey (Meurthe et Moselle), France, le 19 juin 1984, demeurant à F 54 000 Nancy, 42, rue Jean Lamour;

tous le quatre étant représentés par Me Claudio ORLANDO, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 24 et 27 mars 2014.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Le gobelet jaune S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Le gobelet jaune S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'organisation, la création, la production, la coordination et la réservation de toutes sortes d'événements publics et privés ainsi que toutes prestations accessoires, notamment dans le domaine des séminaires team buliding, de la réception et d'animation et toute sorte de formations.

Elle pourra également exercer en qualité de consultant et d'intermédiaire pour toute opération en rapport avec les activités énumérées ci-dessus ainsi que dans le domaine de la communication, de la stratégie marketing et développement, de la maintenance de bâtiments et de la maintenance préventive de bâtiments.

En outre, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Bèrelange dans la municipalité de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (€ 0,10) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion

tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 11. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assem-

blées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le douze du mois d'avril de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Paiement en Euro
Christophe SCHANNE . . . . .	70.000	7.000
Frédéric HAUSER . . . . .	41.250	4.125
Olivier MATUSIAK . . . . .	12.500	1.250
Elsa KREMSER . . . . .	1.250	125
Total . . . . .	125.000	€ 12.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

106942

*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-7241 Béréldange, 202 route de Luxembourg;
2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe SCHANNE, dirigeant de société, né à Hayange (Moselle), France, le 12 avril 1969, demeurant à F 57 330 Hettange Grande, 4 rue Général Leclerc.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ORLANDO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2014. Relation: LAC/2014/24014. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085539/220.

(140100851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

**A.T.U. MEP Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.793.

In the year two thousand and fourteen,

on the sixteenth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Rally Lux Holding Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.129 (the "Shareholder"),

here represented by one of its managers:

Dr. Wolfgang ZETTEL, manager, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of "A.T.U. MEP Trust S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having a share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR), which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 01 June 2012, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1880 of 28 July 2012, page 90221, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 169.793 and having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Decision to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

### 3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to appoint "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l." a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 140 376, as sole liquidator of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze,

le seize juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Rally Lux Holding Two S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.129 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par un de ses gérants:

Dr. Wolfgang ZETTEL, avec adresse professionnelle au, 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes à des fins d'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de «A.T.U. MEP Trust S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé en date du 01 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1880 du 28 juillet 2012, page 90221, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.793 et ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»). Les statuts ont été modifiés n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.

2 Décision de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de nommer «Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 376, en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec Nous notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2014. Relation: EAC/2014/8483. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014087451/114.

(140104484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

---

**Produktvermarktung Templer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.392.

---

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084033/9.

(140099027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---

**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

---

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084007/10.

(140099312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

---